# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. | NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 3 AVRIL 1867. | Entre les rues Bienville et Conti.



DUFOUR & LIBERT,
PROCUREURS-AVOUES.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, 20$; par semestre, 10; par trimestre, 5$.
Prix d'un exemplaire, 5 centa.

EDITION DU BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, 6$; par semestre, 3$.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces judiciaires, plaidoiri à terme de ville dans ses diverses parties du journal, paieront 1$ 50 la ligne pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces commerciales de la page 4 doubleront pour 1$ le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par litterville, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au comptoir, dans la page 4 doubleront, pour 2$ le carré par mois.

Les personnes désirant régulièrement et souvent des annonces courant, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces au comptoir, lui paieront qu'il aura souvent des annonces transitoires, lui conviendra de déposer, sera exigé un dépôt de 25 pour cent.

Toutes les réclames d'amusement d'affaires paieront 20 cents la ligne à chaque insertion.

Les comptes des personnes faisant régulièrement de annonces leur seront envoyés le 1e fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 3 AVRIL.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page quatrième.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces.

Par J. F. Robertson—A la Bourse du matin, sur la Levée, au bâtiment de la Bourse, 3000 caisses d'oranges et de citrons. Et à midi, sur la Levée, en face de la rue du Magazin. Et à midi, sur la Levée, en face de la rue Conti, 3000 caisses de limons, 7000 caisses d'oranges et [illegible] de prunes.

Par D. E. Murphy—A son magasin d'encan 375 milliers de planches du pays, un assortiment général de groceries [illegible]. A midi, sur la Levée, en face de la rue Ohrel, [illegible] de maïs—Et à l'entrepôt St Louis, 370 sacs de [illegible] de pois, sur la Levée, en face de la rue Bienville, [illegible] de maïs et 120 balles foin.

Par Gabriel Lion—A No 49 de la rue de Chartres, [illegible] de bottes, souliers, chapeaux, habillements d'extra fine, [illegible] de chemises. Sans réserve.

Par Hoffman Brothers. A No 28 de la rue de Chartres [illegible] assortiment récemment importé, marchandises [illegible] de prix et de fantaisie, lingerie.

Par A. Feiber, au No 68 de la rue de chartres, marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, etc.

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION !!
☞ Le shérif d'Orléans procèdera aujourd'hui, à midi, [illegible] Nos 28 et 30 de la rue de Chartres, [illegible] de la vente, à l'enchère publique de
Dix actions détenues par M. Donoghville et bornés par les rues Adelaïde, Adams, Jackson et Hemer.
Dix actions, de $100 chacune, du fond capital de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet de la Nouvelle-Orléans.
Deux bille à 3 ordre.
Et aux annonces.

Faux et Mala—D. E. Murphy, encanteur, vend à vendu du foin et du maïs. Voir l'annonce.

L'appelle l'attention des acheteurs, sur une vente de [illegible] et de cigares qui se fera ce matin à 10 heures, en magasin No 63 rue des Magasins.

## L'élection du Connecticut.

Nous sommes presque tentés de crier un mi-racle. Un des Etats de la Nouvelle Angleterre, le Connecticut, vient d'élire un gouverneur démocrate et trois représentants démocrates sur quatre. La majorité conservatrice, dont nous connaissons par encore le chiffre exact, est faible, mais il nous songeons que depuis plusieurs années la démocratie y a toujours été en minorité, nous devons considérer ce résultat comme un symptôme significatif d'un revirement de l'opinion publique. Dans l'élection précédente, la majorité républicaine n'avait été que de cinq cents voix pour le gouverneur, mais les républicains avaient réussi à élire tous les représentants. Cette année, ils sont battus dans l'élection générale et ils n'ont été qu'un seul représentant.

Cette élection est la seconde de l'année ; il y a eu successivement une élection dans le New Hampshire, et les vaillants l'ont emporté par toute [illegible] voix seulement de majorité. Le Connecticut a donc, le premier, l'honneur de donner le signal de la réaction. Il ne restait plus dans les anciens Etats que le seul gouvernement d'Ohio contre un conservateur, les états-unis radicaux, et parmi les Etats du Sud représentés, le Kentucky et le Maryland avaient seuls des gouvernements démocrates.

Ce succès qui sans être inespéré, n'était ce-pendant pas prévu, va relever le courage des démocrates et de tous les amis de la Constitution et de la légalité. Il prouvera aux radicaux qu'il n'est pas bon d'abuser de la victoire et que la majorité sont sujettes à changer.

Jamais un parti n'a marché aussi vite que le parti républicain, car en moins de quatre ans il a emporté les élections générales de tous les Etats du Nord et a réduit ses adversaires dans le Congrès à une infime minorité. Mais jamais aussi un parti n'a pris des allures plus dictatoriales et n'a agi plus imprudemment. On eût dit que les meneurs prenaient à tâche de faire sortir l'opinion publique par leurs excès. Voilà pourquoi une aussi prompte réaction que celle qui vient d'avoir lieu aurait dû nous paraître devoir provoquer ces agitations révolutionnaires sans prétexte et sans but. Nous pouvons remercier Butler, Stevens et Sumner de ce résultat. Ils ont trop tendu la corde et elle s'est rompue.

Le parti radical n'est cru trop fort dans l'ardeur de sa victoire et il n'a pas pensé que pour vaincredit peut-être où ses majorités dans les divers Etats disparaîtraient comme des châteaux de cartes. Un déplacement de mille voix dans le Connecticut a suffi pour lui faire perdre trois représentants sur quatre. Mais dans les Etats de New-York et de Pennsylvanie un déplacement de sept à huit mille voix ne [illegible] à six cent mille électeurs pourra leur faire perdre un nombre considérable de représentants et réduire de beaucoup leur majorité à la Chambre. L'exemple de la réaction est toujours contagieux et nous espérons que celui que vient de donner le Connecticut aura un effet aussi électrique d'automne par New-York, la Pennsylvanie, le New Jersey, l'Indiana et peut-être l'Illinois et l'Ohio.

La politique de résistance du Président pendant l'année 1866, a servi les radicaux en leur donnant l'apparence de l'élément modéré des discussions ; la politique aggressive du Congrès contre le Président, en rejetant cet appui du côté des conservateurs, et déplacer la majorité parfois où elle n'est pas excessive. Les gens d'affaires sont fatigués de la lutte et ils ne l'approuvent pas plus quand elle vient du pouvoir exécutif, que quand elle émane de la majorité du pouvoir législatif. Voilà deux ans que la guerre est finie et le peuple du Nord doit commencer à trouver que la paix ne lui donne rien. L'attitude calme et modérée adoptée par le Président depuis les élections de novembre lui a rallié tous les partisans du rétablissement de la concorde et les désirs des vrais redresseurs du Congrès ont contribué à ramener les esprits dans une meilleure voie. Nous saluons donc l'élection du Connecticut comme l'aurore d'une ère nouvelle dans la politique du pays. D'ici à deux ans, si le mouvement continue, nous verrons les idées d'ordre et de conciliation reprendre leur empire dans les conseils de la nation, et nous pourrons peut-être redevenir un peuple prospère et uni.

## LE DÉSASTRE DE L'*EVENING STAR*.

Six mois se sont écoulés depuis l'épouvantable catastrophe dont la nouvelle vint frapper de stupeur notre commerce tout entier, et dont le contre-coup se fit douloureusement ressentir de l'autre côté de l'Océan, où les victimes avaient laissé tant de parents et d'amis. Au milieu des années de l'empire théâtrale qu'il a eu courageusement entrepris de construire, M. Paul Albaize, le seul survivant de la nombreuse troupe lyrique et dramatique qui s'était embarquée en France sous sa conduite, n'a pas oublié la cruelle perte qui l'a frappé dans ses plus chères affections. Il a voulu honorer la mémoire des parents et des camarades dont il a déploré par ce terrible désastre, par un service religieux et solennel. Une messe de requiem sera célébrée aujourd'hui, mercredi 3 avril, à neuf heures du matin, dans l'église de l'Immaculée Conception, rue Baronne. Nous pensons qu'un grand nombre de personnes se feront un devoir d'assister à cette triste cérémonie.

BILLETS DE VILLE PRIS AU PAIR. — Il faut savoir gré au Dr. McPhet & Co., droguistes, rue de Chartres No. 126 de ce qu'ils reçoivent les billets de ville au pair pour les essais de quinquina que fabrique cette maison, ainsi que pour toutes ordonnances, produits chimiques, &c, &c. Une pareille confiance dans le crédit financier de notre ville mérite assurément la confiance publique, et nous ne doutons pas, que la maison Pert & Co. ne devienne bientôt une des plus populaires de la place.

THEATRE DE L'OPERA. — Demain, jeudi, on donnera la première représentation de *La Joie revenue*, grand drame en 5 actes et 13 tableaux, joué du temps célèbre d'Eugène Sue.

BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE.—Nous publions aujourd'hui le rapport trimestriel sur les opérations et la situation financière de cet établissement. Les opérations ont été fort satisfaisantes et la situation est aussi forte que possible. Nous ne pouvons que féliciter les actionnaires de quelques chiffres : Cette banque a déposé en banque, en valeur des Etats-Unis, une valeur de $900,000, pour une circulation de $900,000, et une valeur de $130,000, en bons du Gouvernement, comme garantie pour les dépôts du gouvernement ; elle a en outre pour $145,000 d'espèces, en $254,000 de *Legal Tender Notes*. On voit par là que la circulation de cette banque, qui a été fondée avec un capital social de $1,000,000, est parfaitement garantie.

PREMIERE BANQUE NATIONALE. — Nous pouvons à l'égard de cette banque dire qu'elle a su acquérir une confiance universelle. Le chiffre des dépôts individuels l'indiquent assez. Avec un capital social payé de $500,000 elle a pour $2,045,542 de dépôts individuels et en circulation est de $480,000 pour $900,000 de dépôts en bons au Trésor des Etats-Unis ; et $163,926 d'espèces. Les actionnaires font un bénéfice en outre et encouragées a été de $222,694 et les dépenses courantes n'ont pas excédé $16,504. On ne pourrait décemment désirer une situation meilleure, car elle présente toutes les garanties imaginables. On trouvera plus loin le rapport trimestriel adressé par M. Jules Casnard, caissier de la Première Banque Nationale.

BANQUE NATIONALE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. — Cette banque avec un capital payé de $300,000 seulement, a fait beaucoup d'affaires, proportion gardée, pendant ce dernier trimestre. Elle n'est pas forte en espèces, a en ayant que pour $16,514, mais elle a pour $360,000 de dépôts en bons du Trésor des Etats-Unis pour une circulation de $365,000, et les dépôts individuels s'élèvent à $742,988. La Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans a encore une valeur de $234,805 en *legal tenders* et en bons, en valeur des Etats-Unis. En conséquence nous pouvons dire de cet établissement ce que nous disons des autres : bonne situation, prospérité complète et parfaite garantie. Voyez les tableaux plus loin.

MARCHANDISES AUX PRIX D'IMPORTATION.—Nous signalons aux marchands de la ville et de la campagne ainsi qu'aux dames, l'excellente occasion que leur offre une de nos plus importantes maisons d'importation, MM. Levois & Co, annonçant qu'ils viennent de mettre en vente dans leur grand établissement de la rue du Canal pour CINQ CENT MILLE FRANCS de marchandises d'été qu'ils livreront en gros et en détail aux prix d'importation. On sait que les marchandises importées par cette maison sont toujours d'excellente qualité et bien choisies pour le marché. C'est donc réellement une occasion très favorable.

AGENTS DE RÉCLAMATIONS.—Nous appelons l'attention sur l'avis de MM. Moyers et Dedrick, qui est publié dans notre colonne. Rien ne pourrait ajouter à la vaste réputation et à la popularité si bien méritée de cette grande agence. Nous signalerons seulement l'importance de leur entremise et l'avantage que les réclamants en obtiendront, car, par eux, on aura un moyen sûr d'atteindre aux chefs de départements à Washington.

## CHRONIQUE LOCALE.

VETO DE MAIRE. — On lira plus bas le message du maire Heath qui renvoie aux aldermans sans l'approuver, la résolution des Conseils acceptant le bill de la Législature qui proposait à la ville de lui donner, pour $2,500,000 de ses billets, une égale somme en bons d'Etat avec la faculté de charger les contribuables de la Nouvelle-Orléans d'une taxe additionnelle. Le maire a parfaitement compris le piteyable effet qu'au-rait sur le crédit de la ville cette manœuvre si elle s'accomplissait, et sans entrer dans des considérations d'économie financière, il a déjà prouvé la mesure en se fondant sur des motifs de légalité qui atteignent plus directement le but. Après un pareil message, le Conseil devait nécessairement rappeler l'ordonnance qui permet tait le paiement des taxes de ville avec des billets d'Etat, et il l'a fait, séance tenante, ce qui annonce qu'il accepte sans hésitation le veto du maire.

Beaucoup de gens, la grande majorité des habitants de notre ville, applaudiront à la décision du maire qui d'une part rétablit la sécurité dans le système local, en conservant aux billets de ville le caractère de responsabilité qu'ils ont eu jusqu'ici et qui, de l'autre, épargne aux contribuables une charge de plus.—Il est vrai que l'Etat n'a pas le secours sur lequel il croyait pouvoir faire fond ; mais ce secours lui est dû sur $250,000 de taxe pour les Etats Unis et une émission de bons dont la vente est déjà autorisée ramena, il faut l'espérer, plus de confiance, nous pensons que l'Etat est profité très peu de cette combinaison avantageuse, et la ville y est perdu beaucoup. La ville, du reste, y perdra quelque chose; car elle a déjà accouru l'Etat en acceptant ses billets pour la somme de $800,000 on a peu près. Il nous semble que cela est honnête et que l'on peut s'en tenir là. Quand l'Etat vendra ses bons, il fera de même en prenant pour $800,000, ce qu'elle revendra ses billets aux contribuables qui pourront s'en servir pour payer leurs taxes d'Etat. Ces $800,000 en billets d'Etat feront peut-être rentrer $600,000 ou $700,000 en billets de ville; ce qui constituera une perte de 100,000 à 200,000 piastres, dont il vaut mieux parer que de perdre deux millions et payer, par-dessus le marché, une taxe additionnelle.

CONSEIL MUNICIPAL.
Vétos du Maire sur le Bill de manœuvre financière. — Plaidoyers Messages.

ALDERMEN. — Un message du maire attaint de son veto l'ordonnance pour l'éclairage au gaz, qui avait consenti avec M. Hubard & Co.

Le maire soutient que le contrat aurait dû être adjugé au plus bas offrant, suivant l'acte de la Législature de 1855.

Un autre message recommande le rappel de l'ordonnance permettant le paiement des taxes de ville avec les billets d'Etat. Le message est inscrit dans les minutes.

La résolution des Assistants-Aldermen rappelant l'ordonnance dont parle le maire, est adoptée.

Un autre message envoie, sans l'avoir approuvé, l'ordonnance relative à la proposition faite par l'Etat à la ville de lui avancer des billets en échange de bons en violation de l'article 126 de la Constitution. Le maire dit dans son message est mis à l'ordre du jour de la prochaine séance régulière.

Le maire soumet que sous la 10e section de la charte de la Constitution, et sous les décisions de la Cour Suprême des E. U., les billets en question sont des billets de crédit prohibés par la Constitution, et que le Conseil devrait les tenir de maintenir la circulation du gouvernement général. L'acte de la Législature est en conséquence nul et void, avec l'art. 121 de la constitution de l'Etat.

Une communication du voyer contient des plaintes sur l'état de délapidation et en nous-mêmes dans lesquels se trouvent quelques-uns des embarquements pour réparations. Référée.

Une pétition offre citoyens protestant contre le veto du maire sur l'ordonnance du gaz.

Le Conseil s'oppose à la mise des Assistants pour être des contenants aux remèdes des quartiers distincts.

Plusieurs résolutions sont reçues du Conseil des Assistants-Aldermen. Elles concernent des machines à vapeur pour incendie, des fournitures de bois de chauffage pour l'usage de la ville ; des réparations de machines de désincrustement, des fournitures de bois de charpente et de [illegible] pour l'usage de la ville ; des travaux de remblais et de pavage en macadam de la rue Bartholomew à la propriété de G. Tibilier ; des dotations de lots vacants dans certains quartiers de la ville, avec obligation pour les habitants d'entourer ces dotations dans les 30 jours à partir de la session, sous peine d'une amende de $10. Cela ressemble à un retour aux temps de Dabin, Front, Canal et Calliope. Toutes ces résolutions sont référées.

M. Chapp propose la révocation (que nous avons déjà donnée) pour la vente des terrains vacants et non utiles au service public. Cette révocation est adoptée, avec un léger amendement sous une les conditions.

Une résolution pour vendre un contrat d'échange au gaz pour le Quatrième District a été adoptée, après que le Conseil s'ajourne.

ASSISTANTS ALDERMEN. — Une communication de maire recommande le rappel de l'ordonnance qui permet au Trésorier de recevoir des billets d'Etat pour payement de taxes ; il y en avait déjà pour $70,000 dans le trésor, billets dont on ne pouvait disposer qu'à un taux ruineux, et la [illegible] de cette mesure est de faire rentrer ces billets dans la circulation.

Le